



Réunion du Conseil Municipal

Mardi 12 Mars 2019

Séance n° 2019-04 - Décisions Arrêtées

L'an deux mille dix-neuf et le douze du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mars 2019

Présents : (09) M. Christian FOUGERAT (Maire), Mme Madeleine BROTIER (2^{ème} Adjointe), MM. Patrick ANTIER (3^{ème} Adjoint), Jean-Philippe BERTEAUD, Arnauld BERTHELOT, Mme Monique HAUTIN, M. Jean-Paul ROULLIN, Mme Anne TAILLEFER, M. Bernard VACHON.

Absents Excusés : (06) Mmes Annie ROUBY (Procuration à Mme Madeleine Brotier), Stéphanie BARBASTE, Sylvie BODET (Procuration à M. Patrick Antier), Colette GEMMO, M. David JARRY (Procuration à M. Bernard Vachon), Mme Véronique PROUX (Procuration à M. Christian Fougerat).

M. Patrick Antier est désigné secrétaire de séance.

1 - Implantation d'une Chaudière Automatique à Granulés de Bois au Groupe Scolaire ⇨ Sélection du Cabinet de Maîtrise d'Œuvre

Se prononcer sur le choix du Maître d'œuvre suite au rapport d'analyse des offres remis par le Crer le 1^{er} mars 2019. Le Cabinet d'Etude ITF -Ingénierie Thermique & Fluides- de Puilboreau est retenu.

⇨ Adoptée à l'unanimité des membres présents.

2 - Restaurant du Coeur ⇨ Convention de Mise à Disposition de Locaux

Evoquer les conditions de mise à disposition pour l'installation prévue fin mars 2019 dans le local sis au 5 Rue des Grands Champs. Mise à disposition gracieuse actée par une convocation d'occupation dès le 1^{er} avril 2019.

⇨ Adoptée à l'unanimité des membres présents.

3 - Bâtiment Communal sis au 4 Rue de la Tonnelle ⇨ Conventions de Mises à Disposition

Location à la travée d'une surface de 40 m² chacune, au tarif de 2 €/m², soit 80 € la travée, par convention de mise à disposition pour la période du 01.04.2019 au 31.12.2019, puis par année civile.

⇨ Adoptée à l'unanimité des membres présents.

4 - Jasmine Lansade ⇨ Convention Précaire d'Occupation des Locaux

En application de la procédure en cours, non renouvellement de la convention au 1^{er} avril 2019.

⇨ Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Affiché en Mairie de Burie, mercredi 13 mars 2019